



Arnex Info n°1

AVRIL 2023

Bulletin d'informations officiel de la Commune d'Arnex-sur-Orbe



ARNEX-SUR-ORBE

Administration communale
Rue de la Gare 8 - 1321 Arnex-sur-Orbe
024 441 51 37- www-arnex-sur-orbe.ch

Greffe, secrétariat communal

greffe@arnex-sur-orbe.ch

Mardi de 9h00 à 10h30 – Jeudi de 18h30 à 19h30

Bourse communale, service des finances :

bourse@arnex-sur-orbe.ch

024/441 51 37

Contrôle des habitants, police des étrangers :

habitants@arnex-sur-orbe.ch

Mardi de 19h00 à 20h00 - Jeudi de 9h00 à 11h00

Location des salles communales

location@arnex-sur-orbe.ch

Conseil général

ORDRE DU JOUR

Séance du jeudi 27 avril 2023 à 20h00 à la salle de Bulande.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2022
3. Assermentation des nouvelles et nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard le samedi 22 avril 2023)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 08/2023 Règlement de stationnement et ses annexes I et II
6. Préavis 09/2023 Demande de crédit pour le renouvellement de la concession du puits de Bioutaz
7. Divers

Les préavis municipaux et les rapports des commissions seront à disposition des conseillères et conseillers dès le mardi 25 avril 2023 au sous-sol du collège. D'autre part, les préavis municipaux seront publiés sur le site internet communal d'ici le lundi 10 avril 2023.

La secrétaire – Amandine Gonçalves (079 543 63 08)

Agence postale à Arnex-sur-Orbe

&

Boulangerie – Epicerie Court

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

6h15 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Samedi de 7h00 à 12h15



Entretien, plantation des arbres et haies sur les fonds riverains d'une route cantonale et communale

L'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières doit respecter les prescriptions de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPNMS ; BLV 450.11) et son règlement d'application (RLPNMS ; BLV 450.11.1), du Code rural et foncier (CRF ; BLV 211.41), du règlement d'application de la Loi sur les routes (RLRou ; 725.01.1).

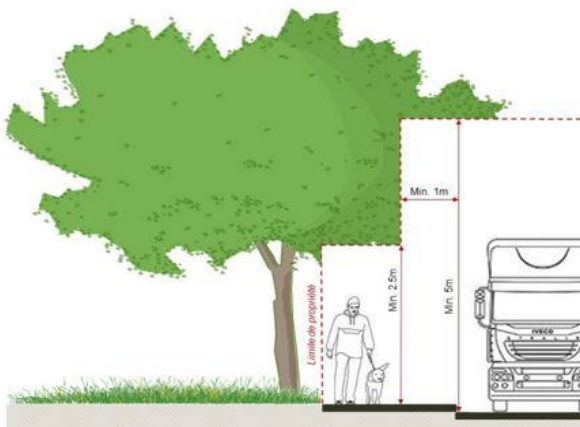
Selon le RLRou et le CRF les hauteurs des surfaces ligneuses ne doivent pas excéder :

- 60 cm de haut lorsque la visibilité doit être maintenue,
- 2 m de haut dans les autres cas.

Les haies ne doivent pas être plantées à moins d'1 m de la limite du domaine public. Sur les fonds riverains d'une route cantonale et communale de première classe, aucun arbre ne peut être planté à moins de 6 m de la limite du domaine public.

Les branches s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées :

- Au bord des chaussées la distance de 5 m de hauteur et 1m à l'extérieur
- Au bord des trottoirs, à 2.5 m de hauteur et à la limite de propriété



Calendrier de l'Avent du village

Merci à tou(te)s pour votre créativité et votre participation aux fenêtres de l'Avent 2022.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous en novembre pour un apéro-inscription. Hé, oui 2023 sera une édition spéciale qui marquera les 10 ans du calendrier du village.

On compte sur vous !

Carole Monnier, Célia Roch et Amélie Bovet

Construction - s'abonner aux avis d'enquête publique

L'abonnement *InfoCamac* est un système d'alerte mis en place par la Centrale des autorisations en matière de permis de construire (CAMAC). Cet abonnement est gratuit et permet à chacun d'être informé par courriel le jour de la publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) des projets de construction soumis à l'enquête publique dans un périmètre prédéfini (2km autour d'une adresse) ou dans une commune de son choix.

Pour s'abonner à *InfoCamac* :

<https://www.vd.ch/prestation/sabonner-aux-avis-denquete#0>

Une belle action pour l'environnement !

Ne jetez rien, tout se répare...ou presque..

Depuis mi-octobre 2022, une association à but non lucratif s'est installée au cœur de l'ancienne zone industrielle de la filature à La Sarraz.

Leur défi, donner une seconde vie et faire durer au maximum toute sorte d'objets cassés en les réparant plutôt que de les jeter.

A la tête de cette action, quatre retraités qui ont comme seule motivation celle de préserver l'environnement.

Ils réparent....

- Les appareils électriques, électroménager
- Petite mécanique (vélo, jouet, etc.)
- Appareils électroniques
- Bois (réparations diverses d'objets en bois)
- Aiguisage (couteaux, lames diverses, etc.)
- Ordinateur (dépannage, matériel, configuration, programmes, etc.)

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet <https://www.la-filature.ch/a/hangar-sud/on-repare-tout>

Courriel : on-repare-tout@bluewin.ch - Téléphone : 079/489 38 91.

Informations diverses de la Municipalité

Population du village d'Arnex

Au 1^{er} janvier 2023, la Commune d'Arnex compte 693 habitants.

Inauguration de la place du village

Les festivités auront lieu le 17 juin 2023 dès 17h00, le programme suivra dans un prochain tout – ménage.

Place du village – nouveau pilier public

Dans le courant du mois d'avril, le pilier public destiné aux informations officielles de la Commune ainsi que le panneau pour les affiches publicitaires seront déplacés de la ruelle de la Dîme sous le couvert de la place du village.

Local non- chauffé à louer - Grande salle

La Commune met en location l'ancien local de la PC à la Grande salle d'une surface de 50 m2. La priorité sera donnée à une société ou à un(e) habitant(e) du village.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser au bureau communal durant les heures d'ouverture ou à l'adresse de courriel greffe@arnex-sur-orbe.ch.

Projet de géothermie GeoCogen Eclépens

Dans le cadre du projet de géothermie visant à la cogénération de chaleur et d'électricité renouvelable dans la région, nous vous informons que des balises oranges ont été déposées volontairement à plusieurs endroits par l'entreprise Swiss Géo Energy SA qui a été mandée pour ce projet. Nous vous remercions d'ores et déjà de les laisser à leur place.

Carte journalières – Offre dernière minute

Dès le 1^{er} avril 2023, les cartes n'ayant pas trouvé preneur sont vendues aux prix de 25 frs le matin même. Le retrait et le paiement se font directement à

la réception de l'Hôtel de ville de la Commune d'Orbe. Le vendredi ainsi que la veille des jours fériés, les cartes pour le week-end ainsi que les jours fériés sont vendues au prix de 25 frs une heure avant la fermeture de l'Hôtel de Ville d'Orbe.

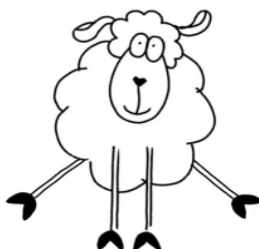
Les conditions d'utilisation sont publiées sur les sites internet des communes d'Arnex (www.arnex-sur-orbe.ch) et d'Orbe (www.orbe.ch)



COURS DE GYM

Parents-enfants et enfants seuls

à la grande salle d'Arnex-sur-Orbe!



Saute-Mouton

Société de gym d'Arnex-sur-Orbe

**Gym pour les écoliers (scolarisés jusqu'en 6P)
ainsi que pour parents/enfants.**

**Lundi : 16h-17h - Enfants dès 1P
Mardi : 17h-18h - Enfants dès 3P ou 4P
Jeudi : 16h-17h - Parents/Enfants**

Cotisation annuelle de 100.-

**Vous êtes intéressés? Contactez-nous par email à
l'adresse : saute-mouton1321@hotmail.com**

**On se réjouit de vous retrouver en mouvement,
avec la Société Saute-Mouton!**



Agenda des manifestations

www.arnex-sur-orbe.ch – rubrique « actualités – agenda des manifestations »

22 avril 2023

Soirée, organisée par la Chorale des Coteaux de l'Orbe – Grande salle

27 avril 2023

Conseil général à 20h00 – En Bulande

12 et 13 mai 2023

225^{ème} de la Société de Jeunesse d'Arnex - En Bulande

8 juin 2023

Conseil général à 20h00 – En Bulande

17 juin 2023

Inauguration de la place du village dès 17h00 – Place du village

8, 9 et 10 juillet 2023

150^{ème} de la Société de l'Abbaye de l'Union

10 septembre 2023

Semi-Marathon des Côtes de l'Orbe

17 septembre 2023

17^{ème} édition de la balade gourmande, organisée par le groupement des vignerons d'Arnex

29 octobre 2023

Repas, organisé par la Société du Chœur Mixte – Grande salle